

**Nombre de membres
en exercice:** 10**Séance du lundi 23 octobre 2017**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois octobre l'assemblée régulièrement convoqué le 19 octobre 2017, s'est réuni sous la présidence de Dominique LEGRESY.

Présents : 10**Votants:** 10

Sont présents: Dominique LEGRESY, Gisèle BOUZOU, Bernard CAISSO, Sylvie CHIMINELLO, Marielle COLOMB,, Benjamin FRANCOUAL, Ludovic LECOUSTRE, Olivier QUERCY, Hervé VALETTE

Représentés:**Excuses:** Marie-Claire DELMAS**Absents:****Secrétaire de séance:** Sylvie CHIMINELLO**Objet: Vote réajustement des comptes - ass_corn - 2017_042**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	-700.00	
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	700.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CORN, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote réajustement des comptes - corn - 2017_043

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2152	Installations de voirie	7000.00	
2312 - 122	Agencements et aménagements de terrains	-7000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CORN, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Taxe aménagement - 2017_044

Par délibération du conseil municipal (2014), la taxe d'aménagement au taux de 2% a été instituée sur l'ensemble du territoire de la commune

Le conseil municipal **vote à l'unanimité** la reconduction de ce taux de 2% sur l'ensemble de la commune.

Objet: Assurances

Mr le maire expose la situation actuelle en matière d'assurance autres que véhicules à moteur: la mairie est assurée par Groupama, montant 2017: 2490.48€

Mr le maire a demandé à l'assureur MAIF d'établir une proposition reprenant les mêmes choix de garanties, le montant s'élève à 1817.32€.

Le conseil municipal souhaite des informations complémentaires concernant la franchise et la vétusté avant de prendre une décision.

Objet: Fissures de la salle des fêtes et église

Mr le maire s'est mis en contact avec Atlantique Conseil Expertise. Il faudrait se mettre en contact avec notre assureur, pour la prise en charge du coût de l'expertise.

Dans la mesure où le conseil municipal étudie la possibilité de changer d'assurance, la décision est reportée à une date ultérieure.

Objet : Validation du RPQS 2016

Ce point a été reporté au prochain conseil municipal.

Questions diverses:

- Monsieur Le maire informe le conseil que les travaux liés au renforcement électrique des combelles suivent leur cours et que pour le moment tout se déroule normalement. Il reste cependant des interrogations sur le déplacement du transformateur. Concernant la ligne téléphonique placée au niveau du panneau d'agglomération en montant la côte, il y a un risque que France Télécom nous facture l'étude pour traverser celle-ci soit environ 500€.

Le conseil municipal vote à **l'unanimité** le financement s'il y a lieu de cette étude. Par ailleurs en fin de travaux un bilan général de l'état de la voirie sera à faire.

- Monsieur Quercy rend compte au conseil que vu avec Mr Pacot (technicien Grand figeac) et Mr le Maire la nécessité d'élaguer plusieurs voies communales soit environ 4 km.

- Madame Chiminello retrace la rencontre avec le Major Grosjean, responsable au SDIS de la sécurité des Etablissements Recevant du Public, à laquelle ont assisté Mr Vallette et Mr le Maire, concernant le projet d'une deuxième porte à l'église. Pour Mr Grosjean il serait possible, au regard de la réglementation, d'ouvrir cette porte sur le côté de la sacristie. Mr le Maire informe la conseil que, malgré que notre église ne soit ni classée, ni inscrite au titre du patrimoine, nous devons présenter un projet à l'Architecte des Batiments de France afin qu'il valide celui-ci.

- Mr le Maire informe le conseil qu'il a participé à une réunion à Livernon, avec les Maires ou leurs représentants des communes rattachés à l'école de Livernon et des représentants des parents d'élève, afin d'évoquer la fin du financement par le département des accompagnateurs scolaires dans les bus du ramassage scolaire et de rechercher des solutions pour tenter de pérenniser ces postes. Les solutions ne sont pas nombreuses et la question du financement ardue. Demande a été faite à Madame Prunet (conseillère départementale) de nous transmettre le coût que représentait cette organisation ainsi qu'une convention puisse être signée afin de permettre à un agent de la commune de Livernon de monter dans les bus. une réunion doit être programmée prochainement.

- Mr le Maire informe le conseil, concernant la STEP, qu'il a reçu de l'avocat suite à l'audience du 19 octobre 2017, les conclusions du rapporteur sont la demande de condamnation de la SAS DUBREUILH pour une somme de 12 279.84€ auquel s'ajoute les frais d'expertises. Le rendu interviendrait dans les trois semaines.

- Mr Caisso a rapellé les objectifs de l'opération 100% compostage et il a fait le compte rendu des différentes actions menées. Celles-ci ont permis à la commune, en plus de poursuivre la prise de conscience sur l'importance de toujours mieux trier ses déchets, de capitaliser 360 points soit 360 euros. Le choix a été fait d'utiliser cet argent à l'achat de poubelles doubles (déchets recyclables/autres) qui seraient mis en place en lieu et place de celles se situant au port et au petit jardin. Mr le Maire précise que dans le même cadre un rendez-vous va être pris auprès du Smirtom pour étudier la problématique des déchets au marronnier.

- Mr le Maire fait un compte rendu de la commission territoriale durant laquelle ont été évoqués:
- la problématique de la présence médicale sur notre territoire et du soutien financier des communes de Livernon et d'Assier par rapport aux frais engagés pour la recherche de médecin.
- le calcul de l'attribution de compensation
- la question du financement possible de la rénovation du petit patrimoine communal.

Une prochaine réunion territoriale aura lieu à Quissac avec comme sujet la voirie et la petite enfance.

-Mr le Maire tient à préciser que pour des raisons professionnelles il n'a pu se rendre au conseil communautaire du jeudi 5 octobre à Assier mais qu'il a voté par procuration CONTRE le projet d'achat de chateau du Viguier du Roy à Figeac.

- Mr le Maire informe qu'à compter du 1er janvier 2018 le nouveau règlement de la salle des fêtes s'appliquera et qu'il est nécessaire de réfléchir sur la formalisation des échanges avec les loueurs.

Calendrier:

-8/11/17 Réunion Territoriale à Quissac

-10/11/17 Présentation du projet CéléWatt 20h30 salle de la mairie.

-11/11/17 cérémonie commémorative 11h au monument aux morts, puis verres de l'amitié.

-13/11/17 Début de la résidence d'artiste invitation de la population autour d'un verre 18h salle de la mairie

- 19/11/17 Spectacle issu de la résidence 11h place de l'église, puis verres de l'amitié et repas tiré du sac.

fin 23h40